

Procès-verbal – Assemblée générale annuelle 2014

10h00-11h00 Accueil et brunch

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

L'assemblée débute à 11 h. Mme Chantal Leclerc, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres et partenaires présents.

Mme Chantal Leclerc, présidente, demande que tous les participants se présentent et elle les remercie de leur présence.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

M. Stéphane Deslauriers, directeur exécutif, fait la lecture de l'avis de convocation contenu à la page 3 du rapport annuel 2014.

M. Antonin Marcoux, appuyé par M. Jean-Yves Goulet, propose l'adoption de l'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Stéphane Deslauriers, directeur exécutif, fait la lecture du projet d'ordre du jour contenu à la page 4 du rapport annuel 2014.

Mme Chantal Leclerc, présidente, annonce la démission de M. Jonathan Cyr à son poste d'administrateur. Il est proposé d'ajouter ce poste à combler à l'ordre du jour.

M. Roger Vannod, appuyé par M. Bruno Castonguay, propose l'adoption de l'ordre du jour modifié avec varia ouvert.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. **Présentation et votes des membres sur les améliorations des règlements généraux**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 décembre 2013
12 h-13 h Prix de production
6. Mot de la présidente
7. Présentation du plan d'action 2014-2016 de l'association (mis à jour)
8. Rapport d'activités du Conseiller technique
9. Présentation des états financiers au 30 septembre 2014
10. Nomination de l'expert comptable pour 2015

11. Élection des administrateurs pour 2014-2015

Postes en élection

- | | |
|--|--|
| a. Région # 2 - Chaudière-Appalaches | Léonard Chabot (actuellement en poste) |
| b. Région # 4 - Estrie | Alexia Savage (actuellement en poste) |
| c. Région # 6 - Rive-Nord / Outaouais / Abitibi-Témis. | Chantal Leclerc (actuellement en poste) |
| d. Poste relève - Tout le Québec (30 ans et moins) | Antonin Marcoux (actuellement en poste) |
| e. Poste # 3 – Centre-du-Québec (poste temporaire 1 an) | Jonathan Cyr (actuellement en poste) |

Pause 14 h 20-14 h40 (pause pour les membres et CA pour élection président, vice-président et 2^e vice-président)

12. Nomination des juges 2015 et exposition

13. Période de résolution

14. Parole à nos invités

14.1 BROWN SWISS & BRAUNVIEH CANADA

14.2 CIAQ

14.3 CQRL

15. Divers

16. Levée de l'assemblée

4. Présentation et votes des membres sur les améliorations des règlements généraux

Madame Chantal Leclerc, présidente, et Monsieur Stéphane Deslauriers, directeur exécutif, font la présentation des changements suggérés aux règlements généraux. Les 30 corrections ont été expédiées avec l'avis de convocation à tous les membres.

CORRECTION	PROPOSÉ PAR	APPUYÉ PAR	MEMBRE
correction 01	Ajouté 2014 devant chaque articles		
	Jonathan Cyr	Antonin Marcoux	Adopté à l'unanimité
correction 02	Point A-4 – retrait de la phrase : « présentement, il est situé au 4865, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3V4 »		
	Roger Vannod	Jean-Yves Goulet	Adopté à l'unanimité
correction 03	Point 5.1 – retrait de la phrase : « Elle délibère valablement sur la marche de l'Association canadienne et du Club ainsi que sur les questions mises à l'ordre du jour par le conseil d'administration »		
	Sandra St-Amour	Bruno Castonguay	Adopté à l'unanimité
correction 04	Point 5.3 – changer le terme : « spéciale » par « Extraordinaire » dans tout le paragraphe.		
	Point 5.3 – remplace la phrase suivant : « doit être constitué de 35% des membres annuels » par « sera constitué par les membres présents ».		
correction 05	Sylvain Hinse / Roger Vannod (amendement, on garde la phrase mais 15% au lieu de 35% AGA extraordinaire)		
	Etienne Goulet / Jean-Yves Goulet (amendement)		
correction 05	Point 5.3 – ajout du paragraphe suivant :		
	« Des assemblées générales extraordinaires pourront être convoquées en tout temps dans des circonstances exceptionnelles : 1) Par le président ou le secrétaire; 2) <i>La loi sur les compagnies du Québec</i> art. 99(1) prévoit que, sur réception par le secrétaire de la corporation, à son siège social, d'une demande écrite signée par au moins quinze (15) membres de la corporation, indiquant les objets de l'assemblée projetée, les administrateurs doivent immédiatement convoquer une assemblée extraordinaire des membres « pour l'expédition de l'affaire mentionnée dans la demande. ». Si les administrateurs n'ont pas convoqué l'assemblée et qu'elle n'a pas été		

	tenue dans les 21 jours à compter de la date de la demande, tous membres, signataires de la demande ou non, représentant au moins un dixième du nombre total des membres, peuvent eux-mêmes convoquer l'assemblée. »		
	Jonathan Cyr	Roger Vannod	Adopté à l'unanimité
correction 06	Point 5.5 - ajout de la phrase : « Cette demande doit être proposée, appuyée et votée à la majorité par les membres présents pour avoir force de loi. »		
	Renald Dumas	Antonin Marcoux	Adopté à l'unanimité
correction 07	Point 5.5. – retrait de : « La majorité l'emporte »		
	Renald Dumas	Antonin Marcoux	Adopté à l'unanimité
correction 08	Point 5.6 – modifié la phrase : « Recevoir le rapport du trésorier » par « Recevoir le rapport des états financiers annuel ».		
	Point 5.6 – modifié la phrase : « Nommer une personne responsable pour faire une vérification et un avis aux lecteurs » par « Nommer l'auditeur – Comptable général accrédité CGA pour la vérification et un avis aux lecteurs ».		
correction 09	Point 5.6 – ajout de la phrase suivante à la fin : « Faire des propositions de résolutions. Ces dernières seront mises à l'étude pour l'analyse de la faisabilité par le Conseil d'administration »		
	Bruno Castonguay	Jonathan Cyr	Adopté à l'unanimité
correction 09	Point A-7 – retrait de : « D'un représentant de l'Association canadienne représentant la province de Québec, il est nommé à l'assemblée générale annuelle pour une durée de deux ans. Ce poste peut être renouvelable. »		
	Point A-7 – ajout de la phrase : « Afin d'effectuer le suivi des dossiers efficacement avec l'Association canadienne, le Conseil d'administration du Club nominera les délégués pour représenter le Québec. Ces postes sont pour une durée de deux ans. Ces postes peuvent être renouvelables. »		
correction 10	Roger Vannod	Jean-Yves Goulet	Adopté à l'unanimité
	Point 7.2 – ajout au premier paragraphe : « consécutifs sur un territoire donné. »		
correction 11	Roger Vannod	Antonin Marcoux	Adopté à l'unanimité
	Point 7.5 – ajout de : « Le protocole électoral sera établi selon les politiques internes préalablement votées par les administrateurs du Conseil d'administration. »		
correction 12	Jean-Yves Goulet	Marc St-Hilaire	Rejeté majoritairement
	Point 7.6 – ajout de : « Administrateur Relève : avoir moins de 30 ans lors du moment de l'élection. »		
correction 13	Antonin Marcoux	Emmanuelle Vincent	Adopté à l'unanimité
	Point 7.8 – ajout à la fin du dernier paragraphe de : « (5 sur 8 administrateurs incluant l'administrateur Relève) »		
correction 14	Antonin Marcoux	Jonathan Cyr	Adopté à l'unanimité
	Point 7.10 – modifié la phrase: « Chaque administrateur détient un vote et la majorité l'emporte. En Cas d'égalité des votes, le président détient un deuxième vote prépondérant. » par « Chaque administrateur détient un vote et la majorité l'emporte. En cas d'égalité des votes, les échanges doivent se poursuivre puisque le président ne possède pas de vote prépondérant. »		
correction 15	Jonathan Cyr	Roger Vannod	Adopté à l'unanimité
	Changer le numéro du point A-8 pour 7.11 car toujours dans la section Conseil d'administration.		
correction 16	Antonin Marcoux	Guy Verroneau	Adopté à l'unanimité
	Changer les numéros A-9 et 9.1 pour 7.12 car toujours dans la section Conseil d'administration		
correction 17	Emmanuelle Vincent	Renald Dumas	Adopté à l'unanimité
	Point 7.12 – ajout de précisions d'un président : « Élu tous les ans par le Conseil d'administration » au début du paragraphe et « Il est le porte-parole politique de l'Association » à la fin du paragraphe.		
correction 17	Point 7.12 – ajout de précision d'un vice-président : «Élu tous les ans par le Conseil d'administration » et « En cas de décès, démission, destitution du président pour toute autre cause, le vice-président deviendra président de facto. »		
	Point 7.12 – ajout :		

« D'un 2 ^e vice-président :	Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le 2e vice-président aura comme tâche de jouer le rôle du vice-président dans le cas où ce dernier devait être incapable de remplir ses fonctions; »	
Point 7.12 – ajout : « Le président, le vice-président et le 2 ^e vice-président forment l'exécutif de l'association. »	Proposition d'un amendement : le retrait de « En cas d'absence du président et du vice-président, l'assemblée, qu'il s'agisse de l'assemblée générale ou d'une assemblée du Conseil d'administration, se choisit un président pour la durée de cette assemblée. »	
Sylvain Hinse	Renald Dumas	Amendement adopté à l'unanimité
Proposition d'un amendement : le retrait de : « Le président, le vice-président et le 2e vice-président forment l'exécutif de l'association.»		
Sylain Hinse	Renald Dumas	Amendement adopté à l'unanimité
<p>Vote sur la proposition amendée : « d'un PRÉSIDENT : Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le président ordonne les convocations, préside les séances des assemblées générales et du Conseil d'administration. Il agit au nom du Club et le représente. Il fait partie de tout comité et voit à l'application des règlements du Club. Il peut déléguer ses prérogatives au vice-président ou à son défaut d'agir, à tout membre du Conseil d'administration. Il est le porte-parole politique de l'Association.</p> <p>d'un VICE-PRÉSIDENT : Élu tous les ans par le Conseil d'administration. Lorsque le président est absent ou incapable d'agir, le vice-président le remplace et en exerce tous ses pouvoirs. En cas de décès, démission, destitution du président pour toute autre cause, le vice-président deviendra président de facto.</p> <p>d'un 2e VICE-PRÉSIDENT : Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le 2e vice-président aura comme tâche de jouer le rôle du vice-président dans le cas où ce dernier devait être incapable de remplir ses fonctions;</p> <p>d'un SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le secrétaire-trésorier émettra les avis de convocation, rédigera les procès-verbaux de toutes les assemblées et tiendra toute la correspondance officielle de l'Association. Il sera responsable de la gestion de fonds saine et responsable de l'Association selon les prérogatives votées préalablement par le Conseil d'administration. Il effectuera tout retrait avec preuve justificative seulement, qui seront contre vérifiés par le président ou tout autre membre du Conseil d'administration. Il déposera sous bonne garde toute valeur de l'Association dans un coffret de sureté, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Il gardera un dossier précis de tous les comptes. Il soumettra à l'assemblée annuelle un compte rendu des finances et l'inventaire des propriétés. Il remplit tous les autres devoirs qui lui sont assignés par le Conseil d'administration et est soumis à sa direction et son contrôle.</p> <p>de cinq administrateurs (quatre venant des territoires et un administrateur Relève venant de n'importe quelle région du Québec) »</p>		
Jean-Yves Goulet	Roger Vannod	La proposition amendée est adoptée à l'unanimité
correction 18	Point 7.12 – remplacer le paragraphe d'un Secrétaire-trésorier par la phrase suivante : « Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le secrétaire-trésorier émettra les avis de convocation, rédigera les procès-verbaux de toutes les assemblées et tiendra toute la correspondance officielle de l'Association. Il sera responsable de la gestion de fonds saine et responsable de l'Association selon les prérogatives votées préalablement par le Conseil d'administration. Il effectuera tout retrait avec preuve justificative seulement, qui seront contre vérifiés par le président ou tout autre membre de l'exécutif désigné par le Conseil d'administration. Il déposera sous bonne garde toute valeur de l'Association dans un coffret de sureté, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Il gardera un	

	dossier précis de tous les comptes. Il soumettra à l'assemblée annuelle un compte rendu des finances et l'inventaire des propriétés. Il remplit tous les autres devoirs qui lui sont assignés par le Conseil d'administration et est soumis à sa direction et son contrôle. »		
	Proposition d'un amendement : Le retrait des mots « exécutif désigné »		
	Antonin Marcoux	Jonathan Cyr	Amendement adopté à l'unanimité
	Roger Vannod	Jean-Yves Goulet	Proposition amendé adopté à l'unanimité
correction 19	Point 7.12 – remplacer la phrase : « De cinq administrateurs dont un directeur nommé pour représenter le Conseil d'administration du National » par « De cinq administrateurs (quatre venant des territoires et un administrateur Relève venant de n'importe quelle région du Québec) »		
	Sylvain Hinse / Emmanuelle Vincent - amendement retrait (quatre venant des territoires et un administrateur Relève venant de n'importe quelle région du Québec)	Emmanuelle Vincent / Renald Dumas (amendement)	Adopté à l'unanimité avec amendement
correction 20	Point 7.12 – Retrait du paragraphe suivant : « D'un représentant désigné par l'assemblée générale annuelle pour représenter les membres du Québec à l'Association canadienne, sur invitation, lorsque les membres du conseil d'administration le jugent nécessaire. »		
	Renald Dumas	Emmanuelle Vincent	Adopté à l'unanimité
correction 21	Point 7.12 – retrait du paragraphe suivant : « D'un membre représentant LA RELÈVE (la ferme doit être membre de l'association) Le poste de la relève est un mandat d'un an, non-renouvelable à moins de ne pas trouver de remplaçant. La relève doit être présente à l'assemblée générale annuelle pour être nommée. »		
	Jean-Yves Goulet	Roger Vannod	Adopté à l'unanimité
correction 22	Changer le numéro 9.2 pour 7.13 car toujours dans la section Conseil d'administration		
	Bruno Castonguay	Antonin Marcoux	Adopté à l'unanimité
correction 23	Changer le numéro 10.4 pour A-8		
	Bruno Castonguay	Roger Vannod	Adopté à l'unanimité
correction 24	Point A-8 – changer le paragraphe pour: « L'assemblée générale annuelle nomme un auditeur – Comptable général accrédité CGA pour la réalisation d'un avis aux lecteurs. Il examinera les livres du Club, les pièces justificatives et certifiera le compte-rendu habituel des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif de l'année, pour présentation des états financiers à l'Assemblée générale annuelle subséquente. »		
	Bruno Castonguay	Emmanuelle Vincent	Adopté à l'unanimité
correction 25	Changer les numéros 2009-A-12 pour 2014-A-9, 12.1 pour 9.1 et 12.2 pour 9.2		
	Bruno Castonguay	Antonin Marcoux	Adopté à l'unanimité
correction 26	Point 9.1 – retrait de la phrase suivante : « Section administrative numéro 1; Est-du-Québec comprend le Bas St-Laurent, la Gaspésie et les Îles. L'administrateur élu est responsable des activités Suisses brunes sur son territoire. »		
	Yvan Rousseau	Jean-Yves Goulet	Adopté à l'unanimité
correction 27	Changer le numéro 2009-A-13 pour 2014-A-10		
	Bruno Castonguay	Jonathan Cyr	Adopté à l'unanimité
correction 28	Changer les numéros 2009-A-14 et 14.1 pour 2014-A-11		
	Yvan Rousseau	Guy Verroneau	Adopté à l'unanimité
correction 29	Ajouter à la fin : « ABROGATION Les règlements de l'association autrefois en vigueur sont par la présente abrogés. »		
	Jonathan Cyr	Emmanuelle Vincent	Adopté à l'unanimité
correction 30	Point 7.4 – ajout dans la deuxième ligne « une semaine » après « du Club »		

Point 7.4 – retrait dans la troisième ligne « de préférence » après « candidature doit »
 Point 7.4 – ajout dans la quatrième ligne « préférablement » après « du Club, »
 Point 7.4 – retrait dans la cinquième ligne « annuels présents à l’assemblée » après « du candidat »
 Point 7.4 – ajout à la fin :

- « Il est de la responsabilité du candidat de s’assurer du dépôt de sa candidature (réception d’une confirmation de la part du secrétaire).
- Dans le cas de la réception en bonne et due forme d’un seul formulaire à la date convenue sur le territoire donné, le candidat est élu par acclamation.
- Lorsqu’il y a deux candidats et plus qui déposent le formulaire en bonne et due forme à la date convenue sur le territoire donné, une élection aura lieu lors de l’AGA. Tous les membres présents pourront voter. Aucun autre candidat ne peut s’ajouter sur place.
- Dans le cas où aucun formulaire n’est reçu (aucun candidat), les propositions de candidature viendront directement des membres présents (sur place), avec un appui obligatoire de la part d’un membre présent. Le respect du territoire est de vigueur. Dans le cas où aucun membre du territoire donné ne se porte candidat, un membre d’un autre territoire pourra se présenter (proposé et appuyé). »

Roger Vannod	Jonathan Cyr	Adopté à l’unanimité
--------------	--------------	----------------------

NOTE AU LECTEUR : La correction 29 confirme l’abrogation des anciens règlements par ces nouveaux règlements qui s’appliqueront dès la fermeture de la présente assemblée (Réf : document règlements généraux). La correction 30 est un ajout au point 7.4 lors de l’expédition du second avis de convocation corrigée. Au départ, un AGA extraordinaire devait avoir lieu et ensuite l’AGA régulière. Un quorum de 35% des membres de l’association était alors obligatoire. Considérant que cela demandait beaucoup de membre présent, et considérant de la température incertaine au début décembre, un second avis fût expédié au membre où les changements aux règlements généraux étaient inclus dans l’AGA régulière (la présente rencontre) ou le quorum est constitué des membres présents.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale annuelle du 4 décembre 2013

Monsieur Stéphane Deslauriers, directeur exécutif fait la lecture du procès-verbal contenu aux pages 5 à 12 du rapport annuel 2014.

SUIVI DES RÉOLUTIONS 2013

Résolution 01 – Calcul des bannières dans les jugements Brown Swiss (6 meilleures sujets)

Considérant

- que la plupart des bannières d’exposant et d’éleveur sont souvent remises à la personne ayant le plus grand nombre de bêtes ;
- qu’il serait plus juste et valorisant envers tous les exposants de souligner la qualité et non la quantité ;

Il est proposé, pour le calcul des points de bannières d’exposant et d’éleveur, de seulement tenir compte des six (6) meilleurs résultats, comme c’est le cas lors des expositions de renommée mondiale.

La méthode de calcul de bannière tel que proposé a été appliquée au Québec. Cependant, l’association nationale a refusé de la mettre en application.

Aucune question n’est émise par l’assemblée.

M. Rousseau, appuyé par M. Goulet, propose l'adoption du procès-verbal du 4 décembre 2013 tel que présenté.

12 h 25 – 13h00 Remise des prix de production -

Pause café et remise de prix

Madame Leclerc remercie les partenaires majeurs de l'association : le MAPAQ, le CQRL et le CIAQ ainsi que les quelques commanditaires qui soutiennent les activités. Grâce à leur soutien, le Club Brown Swiss du Québec peut offrir plus de services à ses membres et promouvoir la race et son amélioration continue.

Le prix de reconnaissance a été remis à M. Castonguay. Ce dernier remercie l'auditoire et il explique aux membres à quel point il a été heureux de s'impliquer et de faire valoir la race Suisse Brune. Il est très heureux d'avoir remis le flambeau à son fils et souhaite bonne chance au conseil d'administration en place.

6. Mot de la présidente

Madame Chantal Leclerc, présidente, effectue la lecture du rapport de la présidente. Le rapport est contenu à la page 13 du rapport annuel 2014.

7. Présentation du plan d'action 2014-2016 de l'association (mis à jour)

Monsieur Stéphane Deslauriers fait la présentation du plan d'action pour les prochaines années.

Plan d'action 2014-2016

Priorité 01 : Accompagnement de terrain (conseiller technique)

- Travailler en priorité avec les membres existants
- Faire des visites avec des plans de développement personnalisés (accompagnement avec cibles)
- L'objectif est de faire 1 visite et 3 contacts téléphoniques de suivis sur une période de 2 ans pour l'ensemble des membres.

Priorité 02 : Amélioration de la race

- Représentation avec l'association nationale (vision de la race)
- Collaboration avec le CIAQ et les autres partenaires de l'industrie

Priorité 03 : Amélioration de la communication et du marketing

- Optimisation des outils déjà existants site web, Info-Brune, Facebook
- Positionnement marketing de la race

Mme Emmanuelle Vincent demande si les résultats du sondage seront divulgués. Il lui est expliqué que cela a été fait lors de l'aga l'an passé.

M. Sylvain Hinse demande aux membres s'ils sont satisfaits du site Internet. Chantal explique que l'association travaille présentement à créer une nouvelle structure pour le site.

M. Marcel Choinière s'informe sur l'évolution et la présence du nombre de gens qui suivent l'association sur leur page Facebook. Chantal mentionne qu'il y a près de 1500 amis qui suivent la page de l'association.

M. Goulet demande la possibilité de mettre le Club Brown Swiss sur Twitter.

M. Dave Rousseau demande quel est le but du Club Brown Swiss du Québec versus la valorisation et la visibilité de la race. Il se demande comment le club agit afin de faire connaître la race aux autres éleveurs. La présidente explique qu'une recherche sera effectuée par une étudiante de l'université Laval prochainement. Les membres présents mentionnent qu'on ne voit jamais la Brown Swiss dans les divers communiqués des partenaires de l'industrie. M. Choinière suggère aux CA d'envoyer une lettre aux organisations pour leur demander de montrer des sujets Brown Swiss dans leur publication, et ce, afin d'apporter une meilleure équité. Il faudrait également que le CA leur transmette une banque de photo. Le représentant de Valacta explique qu'ils ne possèdent pas de photos de la race en ce moment et que le concours qui est en cours serait un bon moyen de leur en faire parvenir. M. Stéphane Deslauriers explique que des photos seront prises sur des fermes prochainement afin d'augmenter la banque de photos de l'association et qu'ils travaillent présentement à la sensibilisation des partenaires.

8. Rapport d'activités du conseiller technique

Monsieur Serge Bilodeau, conseiller technique, effectue la lecture de son rapport. Le rapport est contenu aux pages 14 et 15 du rapport annuel 2014. Voici les points majeurs :

- Le nombre de membres est stable
- Les moyens de communication, afin de bâtir un bon réseau de commercialisation, devront être améliorés
- Serge introduit Mme Marie-Michèle Nadeau de l'université Laval qui fera une étude économique qui permettra de sortir des faits vérifiables afin de valoriser la race. Elle fera un sommaire de toutes les recherches effectuées afin de connaître les points forts et les points faibles pour démontrer que la Suisse Brune est une race fonctionnelle qui est capable de prendre sa place sur le marché.

Mme St-Amour remercie Serge Bilodeau pour son aide avec son troupeau.

M. Stéphane Deslauriers demande aux membres les sujets qu'ils aimeraient que l'association traite dans l'Info-brune. Les membres suggèrent de discuter :

- l'âge au 1^{er} vêlage
- Parler du fait que la race est une race à 2 fins, mais que maintenant le tout est séparé.

M. Marcel Choinière suggère de faire des reportages sur des fermes avec des connotations économiques afin de démontrer l'indicateur de succès des troupeaux et d'apporter une valeur ajoutée à la race. Il croit que l'Info-brune est un très bon outil de communication et marketing.

M. Serge Bilodeau mentionne que l'objectif de visite des membres n'a pas été atteint en 2014, et ce, dû au travail qu'il a effectué auprès de l'association nationale. Il vise 60 visites pour l'année 2015. Certains membres suggèrent de mettre un tarif pour les visites du conseiller pour ceux qui désirent le voir plus souvent, d'avoir un plan de visite défini (fichier vaches), de voir les possibilités de collaboration avec le CIAQ dans les visites. Il est mentionné que la priorité doit être de prioriser les nouveaux.

9. Présentation des états financiers au 30 septembre 2014

Monsieur Stéphane Deslauriers, directeur exécutif, effectue la lecture des états financiers contenus aux pages 16 à 25 du rapport annuel 2014. Des explications sont faites par ces derniers sur des comptes plus spécifiques ainsi que sur l'insuffisance des charges de (-13 908\$). Le lancement du plan d'action est la principale raison du dépassement au budget, plus d'actions positives ont été réalisées. Il mentionne aussi que l'objectif de l'association est d'offrir le plus de services de qualité à leurs membres. Il y a eu un excédant de 4 643\$ en 2013 qui a été réinvesti dans du service direct à la ferme, et les actifs nets sont toujours en bonne santé à la fin de l'exercice. Aucune question de la part des membres.

10. Nomination de l'expert comptable pour 2015

M. Goulet appuyé par M. Marc St-Hilaire, propose de nommer le service de fiscalité de l'UPA de la Beauce à titre d'expert-comptable pour l'exercice 2014-2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Élection des administrateurs pour 2014-2015

Mme Chantal Leclerc, présidente, demande une proposition pour l'ouverture des élections 2014, pour un président d'élection, un scrutateur et un secrétaire d'élection.

Monsieur M. Yvan Rousseau, appuyé par M. Castonguay, propose l'ouverture des élections 2014 et nomme M. Gérard Landry comme président d'élection, M. Richard Landry et M. Tremblay comme scrutateurs, ainsi que Stéphane Deslauriers comme secrétaire d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président d'élection explique à l'assemblée le processus d'élection. Les administrateurs suivants sont sortants de charge et rééligibles.

Les postes en élection en 2014 (terme de 2 ans) sont :

- | | | |
|----------------|------------------------------------|---|
| • Région # 2 | Chaudière-Appalaches | Léonard Chabot (actuellement en poste) |
| • Région # 4 | Estrie | Alexia Savage (actuellement en poste) |
| • Région # 6 | Rive-Nord/Outaouais/Abitibi-Témis. | Chantal Leclerc (actuellement en poste) |
| • Région # 3 | Centre-du-Québec (pour 1 an) | Jonathan Cyr (actuellement en poste) |
| • Poste relève | Élection annuelle | Antonin Marcoux (actuellement en poste) |

Monsieur Rénaud Dumas, appuyé par monsieur Yvan Rousseau, propose l'ouverture des mises en candidature 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Gérard Landry déclare les mises en candidature ouvertes.



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle
Le mercredi 3 décembre 2014
Hôtel Bernières, St-Nicolas-de-Lévis

➤ **Au poste Région # 2 - Chaudière-Appalaches**

Mme Emmanuelle Vincent proposé par M. Étienne Goulet
 appuyé par M. Roger Vannod

Mme Vincent accepte
Mme Vincent est élue par acclamation

➤ **Au poste Région # 4 – Estrie**

M Jonathan Cyr proposée par Mme Lise Desharnais
 appuyée par M. Antonin Marcoux

M. Cyr accepte
M. Cyr est élu par acclamation

➤ **Au poste Région # 6 - Rive-Nord/Outaouais/Abitibi-Témis**

Mme Chantal Leclerc proposée par M. Roger Vannod
 appuyée par M. Dave Labrie

Mme Leclerc accepte
Mme Leclerc est élue par acclamation

➤ **Au poste Relève**

M. Antonin Marcoux proposé par Mme Chantal Leclerc
 appuyé par M. Dave Labrie

M. Antonin Marcoux accepte

Hendi Heer proposé par M. Antonin Marcoux
 appuyé par M. Jonathan Cyr

M. Heer refuse

M. Antonin Marcoux est élu par acclamation

➤ **Au poste Région # 3 - Centre-du-Québec (pour 1 an)**

M. Lise Desharnais proposé par M. Rénaud Dumas
 appuyé par M. Jonathan Cyr

Mme Desharnais accepte
Mme Desharnais est élue par acclamation

Monsieur Dave Labrie, appuyé par M. Bruno Castonguay, propose la fermeture des élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Leclerc remercie et félicite les administrateurs. Elle les remercie pour la confiance accordée.

Les administrateurs se retirent de 14h35 à 15h05 - Conseil d'administration (élection exécutif)

Les administrateurs reconduisent Chantal Leclerc comme présidente, Maxime Castonguay comme 1^{re} vice-présidente et Katherine Deschênes comme 2^e vice-président. Stéphane Deslauriers est nommé dans les fonctions de secrétaire-trésorier du Conseil d'administration et directeur exécutif responsable des suivis des opérations de l'association.

12. Nomination des juges 2015 et exposition

- a. Proposition d'une liste de référence pour les juges. M. Stéphane Deslauriers propose une liste des juges aux différents membres présents. M. Dave Rousseau demande la pertinence de faire une telle liste. Les membres présents suggèrent de laisser la liste ouverte afin de ne pas fermer porte aux différents juges qui pourraient avoir un intérêt envers la race. Ils considèrent que la liste d'Holstein Québec est adéquate et qu'il n'est pas nécessaire de créer une liste de référence.
- b. **Expo-printemps du Québec** : Il est proposé par Dave Rousseau appuyé par M. Antonin Marcoux de nommer les juges suivants pour l'édition 2015 et 2016 :
 - i. **Édition 2015** : Juge : M. Joël Lepage | Substitut : M. Rock Hébert
 - ii. **Édition 2016** : Juges pour le ballot de l'édition 2016 : Daniel Brochu, Mélanie Boulet et Jocelyn Côté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- c. Antonin Marcoux se questionne sur les expos. Il se demande s'il ne serait pas préférable de se concentrer afin d'avoir un bon volume et de la qualité dans les expositions tenues par l'association. Une discussion est tenue versus ce sujet auprès des membres. Le CA se penchera sur la question lors de leur prochaine rencontre.

13. Période de résolution

Résolution 01 – Reconnaissance pour les vaches "Production" (Destinataire Brown Swiss et Brauvieh Canada)

Considérant

- qu'il faut valoriser les productions supérieures au sein de la race Brown Swiss

Il est proposé au Conseil d'administration de Brown Swiss et Brauvieh Canada de mettre en place un système de reconnaissance de production laitière. Ce système serait similaire à celui de Holstein Canada.

Proposé par Emmanuelle Vincent

Appuyé par Dave Labrie

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 02 – Achat de taureaux Brown Swiss par le personnel de Semex et CIAQ (Destinataire Semex et CIAQ)

Considérant

- que la génomique est un outil qui permet :
 - de prendre des meilleures décisions d'affaires,
 - d'avoir une plus grande diversification des achats,
 - d'avoir une plus grande rapidité de développement des troupeaux
- que dans tout le Canada il y a de bonnes familles de vaches pour des mères à taureau
- que le Québec test 65% des jeunes taureaux du PEP
- qu'il semble y avoir une disproportion régionale sur la provenance des taureaux

Il est proposé à Semex et au CIAQ de revoir le système de sélection des taureaux pour que ce dernier soit juste et proportionnel en fonction des données de participation des éleveurs selon les différentes régions. L'achat des taureaux ne doit pas juste se faire en Ontario : il doit aussi correspondre aux besoins évoqués par les éleveurs et producteur de lait (avoir les meilleurs taureaux disponibles) afin d'assurer le développement de la race.

Proposé par Roger Vannod

Appuyé par Dave Labrie

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 03 – Gouvernance du comité génétique canadien Brown Swiss et Brauvieh Canada (Destinataire : Brown Swiss et Brauvieh Canada)

Considérant

- l'importance des développements génétique de la race et du support que l'association doit apporter à ces membres
- l'importance de répondre aux demandes des membres
- la lenteur des travaux et le manque de suivi du comité génétique

Il est proposé au Conseil d'administration de Brown Swiss et Brauvieh Canada de relever de ses fonctions l'actuel président du comité génétique canadien.

Proposé par Roger Vannod

Appuyé par Marc St-Hilaire

Résolution adoptée à l'unanimité

14. Parole à nos invités

14.1 Brown Swiss & Braunvieh Canada

M. Rénauld Dumas, de Brown Swiss & Braunvieh Canada, effectue la lecture du rapport, contenu à la page 26 du rapport annuel 2014.

14.2 CIAQ

Monsieur Choinière, du CIAQ, effectue la lecture du rapport, contenu aux pages 31 et 32 du rapport annuel 2014.

14.3 CQRL

Monsieur Stéphane Deslauriers, du CQRL, mentionne que le rapport est disponible aux pages 27 à 29 du rapport annuel 2014.



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle
Le mercredi 3 décembre 2014
Hôtel Bernières, St-Nicolas-de-Lévis

15 Divers

- 15.1** M. Gérard Landry, de Valacta, prend la parole quelques instants. Le rapport est contenu à la page 30 du rapport annuel 2014.
- 15.2** M. Dave Rousseau se questionne à savoir si le Club Brown Swiss Québec ne devrait pas demander à ce que le Suprême Laitier devienne la finale provinciale. M. Rénauld Dumas explique que la discussion devra être tenue lors de l'AGA nationale qui aura lieu au mois de mars à Trois-Rivières.

16 Levée de l'assemblée

M. Dave Labrie, appuyé par M. Rousseau, propose la levée de l'assemblée à 16h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chantal Leclerc
Présidente
Club Brown Swiss du Québec

Stéphane Deslauriers
Secrétaire de la rencontre
Club Brown Swiss du Québec